COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Le Conseil Municipal de Bouilly-en-Gâtinais, convoqué le 18 mai 2020 s'est réuni en séance le 25 mai 2020 à 19h00 sous la présidence de Monsieur VERNEAU Philippe, Maire,

Etaient présents: MM. VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry, BARILLET Jérôme, BOUARD Pascal, BOBET Alain, JOLIVET Stéphane, GRELET Robert, THIEBAULT Michel, Mmes JAMET Fernande, PERRAUD Isabelle.

Secrétaire de séance : Stéphane JOLIVET

La séance a été ouverte sous la présidence de M VERNEAU Philippe, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux : MM. BARILLET Jérôme, BOUARD Pascal, BOBET Alain, GRELET Robert, JOLIVET Stéphane, PALLU Christian, PALLU Thierry, THIEBAULT Michel, Mmes JAMET Fernande, PERRAUD Isabelle.

M THIEBAULT Michel, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

I) ELECTION DU MAIRE :

Le président, après avoir donné lecture des articles L2122-4 à L2122-10 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin:

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 11 Bulletins déclarés nuls 0 Suffrages exprimés 11 Majorité absolue 6

Ont obtenu:

Christian PALLU: 1 voix (une) Philippe VERNEAU: 10 voix (dix)

Philippe VERNEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

II) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINT : délib 2020-017 s/s préf le

Le conseil municipal, en vertu de l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, a décidé de fixer le nombre d'adjoints à 2.

III) <u>ELECTION DU 1^{er} ADJOINT :</u>

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes conditions que pour l'élection du maire et sous la présidence de celui-ci à l'élection du 1^{er} adjoint.

Premier tour de scrutin:

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 11
Bulletins déclarés nuls 0
Bulletins déclarés blancs 1
Suffrages exprimés 10
Majorité absolue 6

a obtenu: Christian PALLU: 10 voix (dix)

Christian PALLU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er adjoint et a été immédiatement installé.

IV) ELECTION DU 2ème ADJOINT :

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes conditions que pour l'élection du maire et sous la présidence de celui-ci à l'élection du 2ème adjoint.

Premier tour de scrutin:

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 11 Bulletins déclarés nuls 0 Suffrages exprimés 11 Majorité absolue 6

Ont obtenu:

Thierry PALLU 10 voix (dix) Fernande JAMET 1 voix (une)

Thierry PALLU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème adjoint et a été immédiatement installé.

V) Délégués de La Communauté de Communes du Pithiverais délib 2020-018 s/s préf le

Conformément à l'article L5212-7 du Code Générale des Collectivités Territoriales et aux statuts de la Communauté du Pithiverais, il est procédé à l'élection de deux délégués :

SONT ÉLUS à l'unanimité :

Titulaire: M. Philippe VERNEAU, suppléant: M. PALLU Christian

VI) Délégués du SIRIS VRIGNY/BOUILLY/COURCY/BOUZONVILLE délib 2020-019 s/s préf le

Conformément à l'article L5212-7 du Code Générale des Collectivités Territoriales et aux statuts du SIRIS, il est procédé à l'élection de trois délégués :

SONT ÉLUS à l'unanimité :

Titulaires: M. VERNEAU Philippe, Mme PERRAUD Isabelle- Suppléant: M. JOLIVET Stéphane

VII) Délégués du Syndicat des eaux de Bouilly/Bouzonville Délib 2020-020 s/s préf le

Conformément à l'article L5212-7 du Code Générale des Collectivités Territoriales et aux statuts du Syndicat des eaux de Bouilly/Bouzonville, il est procédé à l'élection de trois délégués :

SONT ÉLUS à l'unanimité :

Titulaires: M. BOUARD Pascal, M. PALLU Christian - Suppléant: M. THIEBAULT Michel

VIII) Délégués à l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) délib 2020-021 s/s préf le :

Conformément à l'article L5212-7 du Code Générale des Collectivités Territoriales et aux statuts de l'Association ADMR, il est procédé à l'élection de deux délégués :

SONT ÉLUS à l'unanimité :

Délégués: Mme JAMET Fernande, M. THIEBAULT Michel

IX) Délégués à l'association d'Aide aux Personnes Agées (ADAPA)

délib 2020-022 s/s préf le :

Conformément à l'article L5212-7 du Code Générale des Collectivités Territoriales et aux statuts de l'Association ADAPA, il est procédé à l'élection de deux délégués :

SONT ÉLUS à l'unanimité:

Délégués: Mme JAMET Fernande, M. THIEBAULT Michel

X) Délégués au Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Pithiviers (SIERP) Délib 2020-023 s/s préf le

Conformément à l'article L5212-7 du Code Générale des Collectivités Territoriales et aux statuts du SIERP, il est procédé à l'élection de deux délégués :

SONT ÉLUS à l'unanimité :

Titulaire: M. PALLU Christian - Suppléant: M. GRELET Robert

XI) Délégué à la Défense et Sécurité Civile délib 2020-024 s/s préf le

Le Conseil doit désigner un Conseiller Municipal en charge des questions de la défense de la Commune et de la Sécurité Civile, il est procédé à l'élection du délégué :

EST ELU à l'unanimité : Alain BOBET

XII) Délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Délib 2020-025 s/s préf le

Le Conseil doit désigner deux Conseillers Municipaux afin de représenter la Commune pour la CLECT, il est procédé à l'élection de deux représentants :

SONT ELUS à l'unanimité :

Titulaire: M. Philippe VERNEAU - Suppléant: M. PALLU Christian

XIII) Délégué à la Commission Intercommunale des Impôts Directs délib 2020-026 s/s préf le Le Conseil doit désigner un Conseiller Municipal pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs, il est procédé à l'élection du représentant :

EST ELU à l'unanimité : M. PALLU Thierry

XIV) Nomination d'un référent « Sécurité Routière » délib 2020-027 s/s préf le

Le Conseil doit désigner un Conseiller Municipal en charge d'assurer le relais pour les questions de sécurité routière avec la Préfecture, il est procédé à l'élection du référent :

EST ELU à l'unanimité : M. PALLU Thierry

XV) Commission communale des impôts directs délib 2020-028

24 personnes ont été proposées pour la commission communale des impôts directs. Le Directeur général des finances publiques choisira 6 titulaires et 6 suppléants parmi ces personnes.

XVI) Commissions communales obligatoires et facultatives délib 2020-029 s/s préf le

Commissions communales obligatoires:

*Appels d'offres:

Titulaire : PALLU Christian, suppléant : BOBET Alain Titulaire : PALLU Thierry, suppléant : PERRAUD Isabelle Titulaire : JAMET Fernande, suppléant : BARILLET Jérôme Titulaire : GRELET Robert, suppléant : THIEBAULT Michel

* Contrôle chargée de la régularité des listes électorales :

Elue: PERRAUD Isabelle

Commission communales facultatives:

Travaux

Membres : BOBET Alain, GRELET Robert, JOLIVET Stéphane, PALLU Christian, PALLU Thierry, BARILLET Jérôme.

Voiries

Membres: PALLU Thierry, BOUARD Pascal, PALLU Christian, JAMET Fernande, THIEBAULT Michel, BOBET Alain.

Finances

Membres: PERRAUD Isabelle, JAMET Fernande, PALLU Thierry, PALLU Christian

Sociale

Membres: JAMET Fernande, THIEBAULT Michel, BOBET Alain, BARILLET Jérôme

Assainissement

Membres: PALLU Thierry, PALLU Christian, BARILLET Jérôme, BOBET Alain.

• Communication (Petit Bouillerin)

Membres: THIEBAULT Michel, PERRAUD Isabelle, BOBET Alain, JOLIVET Stéphane, GRELET Robert

• Cimetière

Membres: THIEBAULT Michel, JAMET Fernande, PALLU Christian, PALLU Thierry

XVII) Questions diverses

- Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Neuville aux Bois pour bris d'un vitrail de l'église.
- Une promesse de vente a été signée le 15 mai dernier pour la maison située 15 route de Courcelles.